

## Votre groupe d'imagerie et votre INS : facilitez et sécurisez le partage de vos données de santé !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, tous les patients disposent d'une identité sanitaire officielle appelée identité nationale de santé (INS) qui leur est unique et qui est utilisée par tous les professionnels de santé qui les prennent en charge.



Grâce à l'INS, vous êtes identifié.e de la même façon par tous les professionnels de santé qui interviennent dans votre suivi. Cette identification unique permet, en outre, d'éviter de vous confondre avec une autre personne ou de créer inutilement un nouveau dossier vous concernant.

**L'INS fait gagner du temps**  
en facilitant le partage d'informations entre plusieurs médecins  
et en rattachant directement tous vos documents de santé :  
analyses, compte-rendus de radiologie etc...

### Validez votre identité

Afin de valider votre INS, les professionnels qui vous prennent en charge vous demanderont votre pièce d'identité (carte d'identité, passport), au moins une fois.

Prenez quelques minutes pour vérifier votre INS avec eux et signalez-leur les erreurs si besoin : c'est important pour la qualité et la sécurité de votre prise en charge.



### L'INS permet de :

- Limiter le risque d'erreur sur votre identité
- Alimenter facilement le dossier médical partagé (DMP)
- Echanger demain par messagerie sécurisée avec vos médecins au travers de l'espace numérique de santé (ENS), en remplacement de l'utilisation de boîtes de messagerie non sécurisées

Plus d'informations sur le site

<http://esante.gouv.fr/produits-services/referentiel-ins>